

## Le recensement citoyen

Le recensement citoyen est une étape obligatoire du "parcours de citoyenneté."



Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

### Pourquoi être recensé ?

Le recensement permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté, il permet aux jeunes mineurs pouvant produire une attestation de recensement de s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC...)

Le recensement citoyen permet d'être inscrit d'office sur les listes électorales à partir de 18 ans.

Plus d'informations sur le parcours citoyenneté, suivez ce [lien](#) [2]

### Comment se faire recenser ?

- en ligne sur le site [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) [3], Rubrique démarches en ligne "[recensement citoyen obligatoire](#) [4]" et se laisser guider, les pièces justificatives demandées doivent être numérisées,
- à l'Hôtel de Ville au [Service Élections Recensements](#) [5] uniquement sur rendez-vous (04 94 36 34 87)

### Pièces à fournir

- Carte Nationale d'Identité ou Passeport du mineur,
- Livret de famille ou acte de naissance.

Une attestation de recensement sera immédiatement délivrée au guichet du Service Élections Recensements ou sur votre espace confidentiel du compte créé sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) [3].

Attention, la Mairie ne délivre aucun duplicata de l'attestation de recensement. En cas de perte, contacter le Centre du Service National à Nice (04 93 62 78 47 ou 04 93 62 78 68)

#### Démarche en ligne

##### Avant de commencer

Démarche sur internet : [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) [3]

**Mairie de Toulon**

Avenue de la République  
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex  
Tél. : 04 94 36 30 00

---

**Liens:**

- [1] [https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/md\\_election\\_recensement\\_003\\_0.jpg](https://www.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/md_election_recensement_003_0.jpg)
- [2] <http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete>
- [3] <https://www.service-public.fr>
- [4] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>
- [5] <https://www.toulon.fr/node/4132>